



Cesson Sévigné, le 07 Juin 2013

O.C. Cesson Football

- Inscriptions Saison 2013/2014 au Foyer du club (siège de l'OCC):

Vous trouverez ci-après toutes les infos et tous les documents nécessaires à votre inscription. Pour tous renseignements complémentaires, appeler au 02 99 83 96 63 ou au 06 25 73 54 64 (ou éventuellement par mail occ.football@freesbee.fr).

→ Renouvellement des Licences :

Attention : Comme d'habitude, tous les joueurs venant se réinscrire devront présenter obligatoirement un certificat médical qui aura été mis sur le document officiel de la fédération. Tous les licenciés vont recevoir leurs documents par courrier postal d'ici le 11 Juin. Voici ci-dessous le programme des permanences. (A noter que le retour des dossiers d'inscription **complets** peut aussi être déposé dans la boîte aux lettres du club. Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté) :

Catégories U6 à U17 :

Mercredi 19, Jeudi 20 et Vendredi 21, ainsi que Mercredi 26, Jeudi 27 et Vendredi 28 Juin : de 16h à 19h. La permanence du Mercredi 26 sera prolongée jusqu'à 20h. (ou dépôt dossier complet dans boîte aux lettres du club obligatoirement avant le 29/06)

Catégories U19, U20, Séniors, Séniors, Vétérans et Dirigeants :

Les mêmes jours et horaires indiqués ci-dessus + du Mercredi 03 au Vendredi 05/07 de 16h à 19h. A noter que le mercredi 04/07, la permanence sera prolongée jusqu'à 20h (ou dépôt dossier complet dans boîte aux lettres du club obligatoirement avant le 05/07)

→ Nouveaux joueurs:

Mercredi 03, Jeudi 04 et Vendredi 05/07 de 16h à 19h (aucune nouvelle inscription ou pré-inscription n'est acceptée avant le 03/07).

Documents à fournir obligatoirement à l'inscription : 3 enveloppes 23 x 16 (A5) dont 2 timbrées à 50g (à l'adresse du joueur), 1 photo d'identité, 1 photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ainsi que le règlement. Les documents à compléter sont téléchargeables sur notre site internet ou vous pouvez aussi venir les retirer au foyer du club aux jours et horaires d'ouverture. Tout dossier incomplet sera refusé.

→ **Nouveaux joueurs venant d'un autre club** et désirant jouer à l'O.C. Cesson : contacter au plus vite le club (si cela n'a pas encore été fait) au 02 99 83 96 63 / 06 25 73 54 64 (ou éventuellement par mail occ.football@freesbee.fr), ou en passant aux heures de permanences.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE



RENOUVELLEMENT

CATEGORIE U20 ET SENIORS

SAISON 2013 - 2014

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Portable licencié :	Téléphone domicile :
Adresse mail :	Portable parents :

Le licencié est susceptible de recevoir par mail ou par sms des infos et offres commerciales de l'OCC Foot et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case

Renseignements complémentaires :

Joueurs U20 - Seniors : Profession : Société :

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

La demande de licence complétée, signée et validée par le médecin (cachet & signature)

1 Photo d'identité couleur récente (indiquer Nom Prénom et catégorie au dos de la photo)

1 enveloppe 23cm x 16cm (A5) (indiquer Nom Prénom et catégorie sur l'enveloppe)

2 enveloppes timbrées (50g) format 23cm x 16cm (A5) avec Nom Prénom et adresse domicile

Le règlement de la cotisation selon le pack retenu (indiquer les tailles). Possibilité de règlement en 3 fois sans frais – Si vous commandez des compléments au pack licence veuillez prévoir un règlement séparé pour les compléments.

PAYE : par chèque (à l'ordre de l'Occ Football)

en espèces

Autres modes de règlement

CATEGORIES :

Seniors U20 (nés en 1994)

Séniors (nés de 1993 à 1979)

INSCRIPTIONS SENIORS



NOM PRENOM

CATEGORIE

1 PACK INITIAL **130 €** Licence et chaussettes



Taille

3 PACK TRAINING **140 €** Licence, chaussettes et pantalon training



Taille

Taille

4 PACK PRO **160 €** Licence, chaussettes et coupe-vent



Taille

Taille

5 PACK CLUB **165 €** Licence, chaussettes, short et sweat



PACK POUR NOUVEAU LICENCIÉ

Taille

Taille

Taille

OFFRE SPECIALE RENTREE - Articles en option avec n'importe quel pack - OFFRE SPECIALE RENTREE

Survêtement

52 €



Taille

Pantacourt

60 80 100 120 **20 €**
S M L XL 2XL **22 €**



Taille

Veste Softshell

45 €



Taille

Parka

65 €



Taille

Polo

24 €



Taille



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2013-2014



A remplir intégralement

N° d'affiliation du club :

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITE

NOM : Sexe : M / F

PRENOM : Nationalité : FR / UE / ETR

Né(e) le : / / Ville de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Pays de résidence :

Téléphones : fixe mobile

Email :

CATEGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal

Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITE

Saison : Nom du club :

Fédération :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr, (1) certifie que le bénéficiaire,

identifié ci-dessous,

Pour les joueurs :

- ne présente aucune contre-indication (2) :
- à la pratique du football en compétition,
- est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Pour les dirigeants :

- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : / / (1)

Bénéficiaire (nom, prénom)

Signature et cachet (1)(5)

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cliff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.

ASSURANCES

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Si représentant légal : Père / Mère / Tuteur légal reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

CUBIEN

Pour un licencié MÂLEUR

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club.

Le représentant légal et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal

Signature

Représentant du club Le / /

Signature et nom

Pour un licencié FEMELLEUR

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur

Signature

Représentant du club Le / /

Signature et nom

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case



CHARTRE

Du JOUEUR de

l'O.C.CESSON FOOTBALL

Le joueur s'engage à :

- **Respecter le règlement intérieur de l'O.C.Cesson**
- **Respecter ses coéquipiers, les adversaires et les arbitres**
- **Respecter les entraîneurs, les dirigeants et les membres de l'O.C.Cesson**
- **Prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition par le club ou les collectivités**
- **S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs**
- **Honorer les convocations aux matches et participer aux entraînements**
- **Respecter les choix effectués par les entraîneurs et l'encadrement technique pour les compositions d'équipes**
- **Informers le plus rapidement possible, l'encadrement technique de son équipe en cas d'absence à un entraînement ou pour un match**
- **Bannir la violence et la tricherie**
- **Etre loyal et fair-play**
- **Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances**
- **Informers régulièrement l'encadrement technique de son état de santé, consulter de préférence un Médecin du Sport et se faire soigner le plus rapidement possible en cas de blessure**
- **Ne pas tenir de propos dans des lieux publics pouvant nuire à la bonne marche et à l'image du club**
- **Porter les équipements fournis par le club ou les partenaires**
- **Restituer les équipements fournis par le club en cas d'arrêt ou de départ en cours de saison**
- **Participer dans la mesure du possible et selon les besoins aux différentes manifestations sportives organisées par l'O.C.Cesson**

Catégories/Années de naissance/Jours et Horaires d'entraînement

Saison 2013/2014

U6-U7-U8-U9 = Joueurs nés en 2008, 2007, 2006, 2005
→ Mercredi de 13h30 à 15h15 (en période hivernale, fin à 15h)

Catégorie U11 = Joueurs U10 et U11 nés en 2004 et 2003
→ Mercredi de 13h30 à 15h15 (en période hivernale, fin à 15h)
→ Groupe 1 : entraînement supplémentaire le Mardi de 18h à 19h15

Catégorie U13 = Joueurs U12 et U13 nés en 2002 et 2001
→ Mardi de 17h45 à 19h
→ Jeudi de 17h45 à 19h

Catégorie U15 = Joueurs U14 et U15 nés en 2000 et 1999
→ Mercredi de 17h à 19h en période estivale
→ Mercredi de 15h30 à 17h30 en période hivernale
→ Vendredi de 18h à 19h15 en toutes périodes

Catégorie U17 = Joueurs U16 et U17 nés en 1998 et 1997
→ Lundi de 18h45 à 20h15 en toutes périodes
→ Mercredi de 17h45 à 19h30 en période estivale
→ Mercredi de 17h30 à 19h30 en période hivernale
(Possibilité d'un entraînement supplémentaire pour 1 groupe le Vendredi de 18h à 19h15)

Catégorie U19 = Joueurs U18 et U19 nés en 1996 et 1995
→ Mercredi de 19h30 à 21h
→ Vendredi de 19h30 à 20h45

Catégorie U20 et Seniors : Joueurs nés en 1994 et avant 1994
Seniors Ligue : Mardi, Jeudi et Vendredi de 19h30 à 21h
Seniors District : Mercredi et Vendredi de 19h30 à 21h

Quelques ajustements (de + ou - 15') pourront peut-être éventuellement avoir lieu



Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434
 Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433
 Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430
 Agents généraux exclusifs
 (Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
 25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2
 Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02.31.06.28.91
caen@agence.generalif.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL Police n°AH892757

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS 2 500 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
 - Célibataire 15 000 €
 - Marié 20 000 €
 - Marié + enfant(s) 20 000 €
 - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
 - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
 - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
 - c) à partir de 66 % 90 000 €
- **INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)** 16€/jour
 A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours) maximum : 1 000 €
 Soutien pédagogique et frais de transport

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION ***
 à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** Frais Réels
- **FRAIS MÉDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE** maximum 200 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS * 220 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent 300 €
- **FRAIS 1^{er} APPAREIL ORTHODONTIE *** maximum 650 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES *** maximum 300 €
- **REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES*** 500 €
- **RAPATRIEMENT** maximum 800 €
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS *** maximum Frais Réels

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
<ul style="list-style-type: none"> o Formule B o Formule C (1) A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours 	Formule A + 25% Formule A + 50%	Formule A + 25% Formule A + 50%	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €) 		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) 			8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

(*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2013/2014.

www.assurfoot.fr

Partie à conserver par le club

**PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT A EFFECTUER
DANS UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS APRES L'ACCIDENT
(PAR L'INTERMEDIAIRE DE VOTRE CLUB)**

① **En ligne sur www.assurfoot.fr à la rubrique LBF (<http://bretagne.assurfoot.fr>)**

② **Par courrier, en nous adressant :**

- Déclaration d'accident dûment complétée et signée de votre Club
- Certificat médical initial des blessures (fourni par le médecin traitant).

S'il reste des frais médicaux à votre charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires :

- **Pas de Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale.
- **Avec Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Mutuelle.

En cas d'hospitalisation :

- Bulletin de situation (fourni par l'hôpital)

Si arrêt de travail et perte de salaire :

- Certificat d'arrêt de travail (fourni par le médecin traitant).
- Copie des deux derniers bulletins de paie qui précèdent l'accident
- Copie du (ou des) bulletin(s) de paie sur le(s)quel(s) le salaire a été retenu.
- Originaux des bordereaux du versement des indemnités journalières du régime obligatoire et éventuellement des régimes de prévoyance.

Le présent document ne peut engager Generali au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Partie à conserver par le licencié

Pour nous contacter :

Cabinet PEZANT

Claude PEZANT – N° ORIAS : 07 020 434
Agnès OZOUF – N° ORIAS : 07 020 433
Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430
Agents généraux exclusifs
(Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2
Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91.
caen@agence.generalif.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

Club : Email :

Je joins un chèque de €

Date et signature du joueur :

Cabinet PEZANT

25 quai de la Londe – BP 3032
14017 CAEN Cedex 2

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.



Cabinet PEZANT

Claude PEZANT – N° ORIAS : 07 020 434
 Agnès OZOUF – N° ORIAS : 07 020 433
 Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430
 Agents généraux exclusifs
 (Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
 25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2
 Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02.31.06.28.91
caen@agence.generali.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL
Police n°AH892757

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS 2 500 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formula A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
 - Célibataire 15 000 €
 - Marié 20 000 €
 - Marié + enfant(s) 20 000 €
 - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
 - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
 - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
 - c) à partir de 66 % 90 000 €
- **INDEMNITES JOURNALIERES* (1J)** 16€/jour
- A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours) maximum : 1 000 €
- Soutien pédagogique et frais de transport

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION ***
à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** Frais Réels
- **FRAIS MÉDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE** 200 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS * 220 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent 300 €
- **FRAIS 1^{er} APPAREIL ORTHODONTIE *** 650 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES *** 300 €
- **REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES*** 500 €
- **RAPATRIEMENT** 800 €
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS *** Frais Réels

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
<ul style="list-style-type: none"> o Formule B o Formule C (1) A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours 	Formule A + 25% Formule A + 50%	Formule A + 25% Formule A + 50%	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, Indemnité de 48 000 €) 		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5^{ème} jour et pendant 730 jours (*) 			8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

(*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2013/2014.

www.assurfoot.fr

Partie à conserver par le licencié